



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises**

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS
Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines
Bureau de la doctrine, de la formation et des équipements
DSP/SDDRH/BDFE/ N° 2022- ¹⁴⁴
Affaire suivie par : Francis MAGNOLINI
Tél. : 01 72 71 66 36
Mèl : francis.magnolini@interieur.gouv.fr

07 DEC. 2022

Homologation d'un insigne

*et autorisation de port conformément à l'arrêté du 8 avril 2015 fixant
les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers*

Insigne des inspecteurs à l'inspection générale de la sécurité civile (IGSC)

– DESCRIPTION –

L'insigne est symbolisé par les éléments suivants :

- le triangle et le cercle rappelant qu'il s'agit d'une mission de sécurité civile ;
- la balance pour le signe de l'équité et de l'impartialité ;
- le glaive pour la légitimité d'action de l'Etat souverain dans la décision définitive au motif de l'intérêt général ;
- le livre ouvert pour la référence au cadre juridique de l'IGSC et de sa fonction de contrôle en application de la maxime "Lex, dura lex, sed lex" ;
- les feuilles de chêne symbolisant la force et le commandement et les feuilles de laurier représentent le savoir, la formation et la mémoire.



Cet insigne se décline en 3 versions précisées ci-après.

– CONDITIONS DE PORT –

L'insigne est uniquement porté par les personnels exerçant ou ayant exercé les fonctions identifiées au sein de l'IGSC.

L'insigne comprend 3 niveaux :

- or pour le chef et l'adjoint de l'IGSC ;
- argent pour les inspecteurs permanents ;
- bronze pour les inspecteurs associés référents (IAR).



BRONZE



ARGENT



OR

L'autorisation de porter l'insigne est conditionnée à la décision du directeur général nommant aux fonctions concernées et à la réalisation de la formation requise.

– DECISION –

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers et suite à l'avis favorable du comité sur les insignes et attributs de sapeurs-pompiers du 15 septembre 2022, les insignes des inspecteurs à l'inspection générale de la sécurité civile sont homologués sous le numéro :

N° SC-15

Le chef de service,
chargé de la Direction des sapeurs-pompiers

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric PAPET'.

Frédéric PAPET